Image not found or type unknown

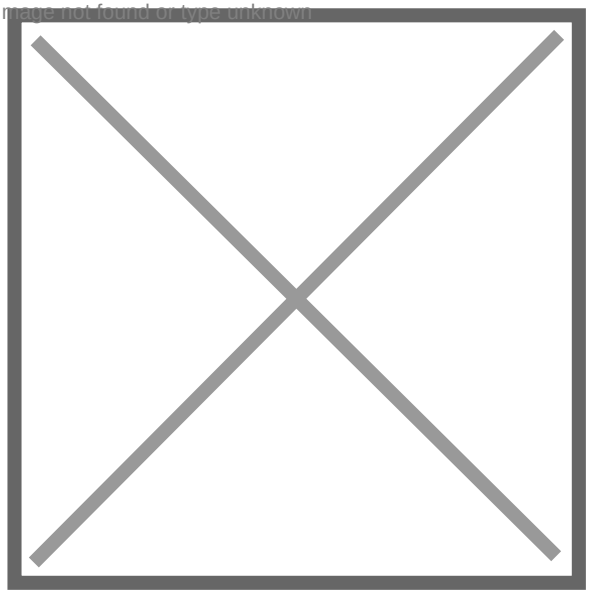

Mariage titre de séjour étudiant avec un français

Par **wassim**, le **23/08/2010** à **22:01**

Bonjour,

je suis étudiante marocaine bénéficiant d'un titre de séjour temporaire étudiant sa fait 5 ans que je suis en france .
J'habite depuis peu avec mon copain et j'aimerai savoir si je peux me marier avec lui sachant qu'il est français et que moi j'ai toujours le statut étudiant ?

Par **mimi493**, le **23/08/2010** à **22:48**

Evidemment que vous pouvez vous marier avec lui (même si vous étiez en situation irrégulière), sauf si l'un des deux est déjà marié, évidemment :)

Maintenant, vous devez craindre qu'on vous soupçonne de vous marier juste pour rester en France, qu'on fasse opposition au mariage etc. C'est une possibilité mais si vous êtes en situation régulière, que vous pouvez faire la preuve de la réalité de votre couple, de sa durée, de votre vie commune, vous finirez par pouvoir le faire

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés